



**Plateforme de propositions du Synerpa**  
Élections municipales 2026



## Édito

Les élections municipales constituent un moment singulier de la vie démocratique au regard de la place du maire dans les institutions. Cela se mesure notamment par leur popularité auprès des Français qui estiment, pour 60 % d'entre eux, avoir une « bonne » ou « très bonne » image de leur maire (contre 38 % pour leur président de région, 37 % pour leur président de département et 36 % pour leur député)<sup>1</sup>. Ce constat s'explique pour partie par la proximité de l'échelon municipal avec les citoyens, dernier maillon de la chaîne des collectivités, et logiquement perçu comme le plus en prise avec la réalité du terrain.

Parmi ces enjeux de territoires, celui de l'action sociale, dont les communes assument une large responsabilité, occupera une place importante dans la campagne en vue des élections de 2026. Au-delà de la lutte contre la précarité ou de la question de l'accès au logement, la question de l'accompagnement du grand âge est devenue incontournable parmi les politiques sociales portées par les municipalités. À ce titre, les acteurs de la filière ont toute leur place à prendre pour formuler des propositions dans le débat public à l'échelle locale.

En effet, les structures du grand âge (EHPAD, services à domicile, habitats intermédiaires) et tous les travailleurs du secteur médico-social jouent un rôle crucial partout en France à l'échelle des bassins de vie, au-delà même de la mission essentielle qu'ils assurent quant à l'accompagnement de la perte d'autonomie. À titre d'exemple, on compte en France davantage d'EHPAD que de bureaux de poste, chaque EHPAD correspondant en moyenne à 50 ETP vivant à proximité de l'établissement (sans compter les 25 ETP indirects et induits par son activité) : c'est dire la contribution de la filière au dynamisme économique local.

C'est dans ce contexte que le Synerpa porte une série de propositions à destination des candidats, en s'appuyant sur toute la palette de compétences assurées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, dans l'objectif de bâtir une société du bien-vieillir, toujours plus adaptée aux besoins de nos aînés.

**Jean-Christophe Amarantinis,  
Président du Synerpa**

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

<sup>1</sup> Sondage Odoxa, juillet 2025

## Urbanisme

### Aménager l'espace public pour créer un environnement adapté

**Proposition #1** – Prendre en compte les défis du vieillissement démographique dans l'ensemble des documents d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan Locaux de l'Habitat...), notamment au travers d'Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) « thématiques », qui prennent en compte les besoins des personnes âgées.

**Proposition #2** – Dans un contexte de densification urbaine comme de requalification de certains quartiers, privilégier les nouvelles implantations de résidences pour personnes âgées en centre-ville ou à proximité des pôles de services dans les quartiers.

**Proposition #3** – Aménager l'espace public à proximité des EHPAD en prenant en compte les besoins des personnes âgées (intégration d'assises, îlots de fraîcheur...) et en veillant aux facteurs accidentogènes pour prévenir les chutes (éviter les trottoirs superflus et privilégier les sols uniformes...).

**Proposition #4** – Au regard de l'augmentation des besoins en soins des aînés, simplifier les démarches administratives en matière d'urbanisme pour les Résidences Services Seniors (RSS), par exemple en s'engageant à réduire les délais d'instruction des dossiers.

## Lien social

### S'appuyer sur toutes les politiques municipales pour renforcer le lien social avec les personnes âgées

**Proposition #5** – Développer la politique partenariale entre les structures pour personnes âgées (EHPAD, résidences autonomie, résidences services...) et les structures municipales, ainsi qu'avec les écoles primaires et les clubs sportifs soutenus par les collectivités.

**Proposition #6** – Inclure dans les programmes municipaux de promotion de l'activité physique, des ateliers dédiés aux personnes âgées pour encourager le maintien en forme et lutter contre la sédentarisation, en travaillant avec les EHPAD et les services à domicile pour proposer ces activités au plus grand nombre.

**Proposition #7** – Mettre en place une programmation des évènements municipaux (associatifs, culturels...) adaptée aux personnes âgées tout au long de l'année, à l'image

de ce que les collectivités portent dans le cadre du programme national de la Semaine Bleue, en y associant les EHPAD et services du territoire.

**Proposition #8** – Organisation des transports qui réponde aux besoins de cette population âgée (mise en place de tournées de mini bus dans les quartiers où il y a des personnes âgées mais avec éloignement des transports en commun).

**Proposition #9** – Désigner des référents personnes âgées dans les mairies et les structures municipales de quartier, qui seraient le contact privilégié pour accueillir ce public et agiraient comme « agent-ressource » sur tous les sujets en lien avec les politiques municipales du bien-vieillir.

**Proposition #10** – Favoriser l'appropriation des outils numériques par les personnes âgées en mettant à disposition en mairie du matériel informatique et un accompagnement dans le cadre de permanences.

**Proposition #11** – Mettre en œuvre les dispositions (article 8) de la loi bien-vieillir sur l'actualisation des données liées au registre des personnes âgées et partager ces listes aux établissements et services (article L121-6-1 Code de l'action sociale et des familles).

**Proposition #12** – Faire des collectivités locales (communes et EPCI) des relais des initiatives portées par les professionnels du grand âge, notamment en matière d'ouverture des établissements vers tous les publics, en mobilisant leurs canaux de communication institutionnels.



## Logement

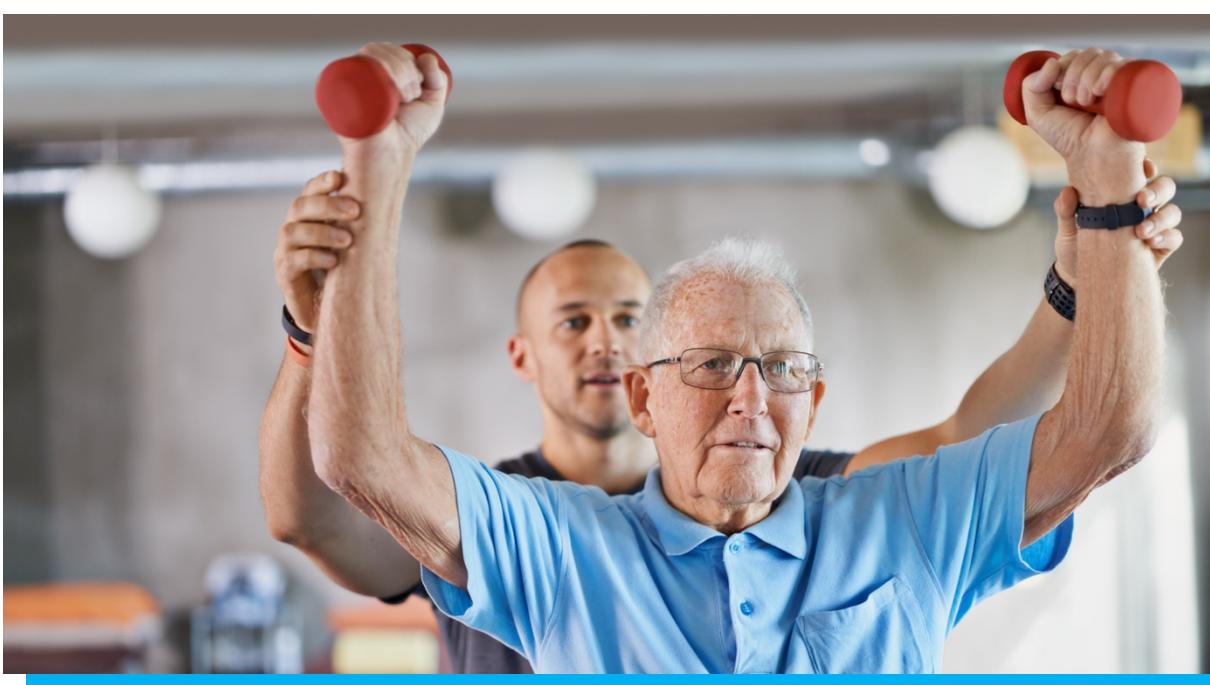
**Mobiliser la politique de l'habitat à l'échelle des communes et des EPCI comme levier d'adaptation de la société à la perte d'autonomie des personnes âgées**

**Proposition #13** – Mieux intégrer aux opérations immobilières la prise en compte du vieillissement de la population pour encourager les projets inclusifs et les nouveaux modèles d'habitat, notamment intergénérationnels.

**Proposition #14** – Solliciter les agences locales d'urbanisme pour conduire des travaux prospectifs sur la prise en compte des niveaux de perte d'autonomie dans l'habitat de demain et sur les attentes des populations concernées, y compris vis-à-vis des établissements médico-sociaux.

**Proposition #15** – Créer des guichets uniques à l'échelle des EPCI pour l'adaptation des logements, proposant notamment des diagnostics des logements, des recommandations techniques d'aménagement, un accompagnement à la réalisation des travaux (référentiels de prestataires, guide des subventions...), mais également un conseil sur les solutions d'hébergement en cas d'inadéquation entre le logement et les besoins de la personne.

**Proposition #16** – Travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux pour élaborer des stratégies de territoire pour la construction de logements neufs inclusifs et l'adaptation du parc de logements à la perte d'autonomie des personnes âgées.



## Accompagnement

### Placer la collectivité aux côtés des professionnels et des aidants

**Proposition #17** – Promouvoir pour renforcer la visibilité des nouvelles formes d'accompagnement des personnes âgées existantes sur votre territoire (colocation senior, habitat inclusif...).

**Proposition #18** – Assurer la bonne mise en œuvre des avantages inhérents à la carte professionnelle en matière de circulation et de stationnement.

**Proposition #19** – Mettre en œuvre, en partenariat avec les bailleurs sociaux, des programmes pour favoriser l'accès aux logements sociaux des salariés des secteurs en tension, notamment du médico-social.

**Proposition #20** – Renforcer la promotion des métiers du grand âge auprès des publics jeunes dans le cadre des politiques d'accompagnement vers l'emploi, y compris dans le cadre des dispositifs de soutien à la recherche de stage pour les lycéens, en s'appuyant sur tous les partenaires locaux (Mission Locale,...).

**Proposition #21** – Promouvoir les dispositifs mis en place à destination des aidants de type « Maison des aidants » ou structures associatives.

**Proposition #22** – Développer des dispositifs d'aménagement du temps de travail pour permettre aux agents municipaux de concilier leur activité professionnelle et leur rôle d'aidant.

## Gouvernance

### Renforcer la gouvernance du bien-vieillir à l'échelle des territoires

**Proposition #23** – Renforcer la coordination des politiques du bien-vieillir au niveau national, en rassemblant les associations d'élus locaux, les grands acteurs économiques du secteur et les institutionnels, comme la Caisse des Dépôts, pour permettre la mise en œuvre de politiques plus ambitieuses à l'échelle des communes et des intercommunalités.

**Proposition #24** – Afin de créer une planification de l'adaptation des logements et des centres-villes au vieillissement de la population, renforcer la coordination entre mairie et département pour élaborer un Schéma territorial de la transition démographique.

**Proposition #25** – Encourager la participation effective d'un élu du conseil municipal en tant qu'observateur des réunions des conseils de la vie sociale des EHPAD pour une meilleure information des collectivités sur la vie des établissements.